

Club de Bridge MONT-SAINT-AIGNAN BOIS-GUILLAUME

Assemblée générale annuelle de la saison 2019-2020

Compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2020

Le président Jean-Louis BION rappelle que le lundi 21 septembre 2020 nous n'avons pas pu réunir le quorum de la moitié des voix plus une.

L'AGA de ce jour (art.9) ne requiert aucun quorum les décisions seront prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Les membres présents sont au nombre de 63 et ceux représentés de 58.

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Les autorités gouvernementales et la FFB ont demandé, compte-tenu de la pandémie Covid19, entre autre au club, de stopper toute activité à la mi-mars.

Des remerciements sont adressés :

- Aux enseignants de **l'école de bridge** à sa directrice Annie LEBER et particulièrement à Florent LEROUX pour son intérim. Ils ont enseigné à 140 élèves
- A l'équipe d'**organisation des tournois et des animations** 11 bénévoles et Mireille BEUDIN en soulignant la diversité de l'offre grâce aussi à nos sponsors
- A François TERRIE et à Philippe LEBER pour les quiz et les donnes pendant le confinement

Les réalisations de **l'atelier innovation** sont citées : l'espace accueil par Patrice JEAN, la communication par Liliane ARLOT, les tournois d'entraînement pour les élèves par Patrick OLLIVIER, le nouveau site web par Alain VASSAL

Henri PERNOT et Hélène PLOUSEAU pendant 25 et 9 ans comme trésorier et secrétaire au conseil d'administration ont apporté à **la vie du club** tout leur dévouement. Le premier cède sa place de trésorier à Marlène VASSAL mais reste au CA comme conseiller, la seconde le quitte.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des votants

2. FINANCES DU CLUB

2.1 Examen des comptes et rapport financier de l'exercice du 1-5-20 au 30-04-20

Jean-Louis BION présente le compte de résultats.

Il indique que les recettes ont été en recul de 39000€ et les dépenses de 33000€ par rapport à la saison précédente du fait de l'arrêt à la mi-mars des activités.

Le résultat est de -7300€ malgré la mise en chômage partiel de Mme Mireille BEUDIN.

Les comptes ont été vérifiés par Jean-Pierre CORUBLE et son rapport remis au conseil d'administration.

L'assemblée donne son quitus au trésorier Henri PERNOT

2.2 Cotisations et Droits de table

Les cotisations et droits de table, pour la saison 2020-2021, sont proposés identiques à ceux de la saison 2019-2020 .

Cotisation à 58€ (107€ pour un couple), tournois de régularité , challenge des Frères DARDENNE, coupe GLEDEL à 3,5€, Trophée du voyage, mardi festif à 7€

L'assemblée vote à l'unanimité les cotisations et droits de table pour la saison 2020-2021

3. ETAT ET PROJETS DU CLUB

3.1 Etat du club à ce jour

Des dispositions sanitaires pour les joueurs, les cours et le club, mises en place depuis la réouverture le 24 août 2020 ;

Une école de bridge qui accueille 95 élèves, un nouveau maître assistant Sylvain RENARD pour un cours de perfectionnement hebdomadaire. Deux stages de rentrée suivis par un quinzaine de membres chacun.

L'adhésion qui se poursuit de 180 membres.

Une participation aux tournois en deçà de la saison passée mais en progression et d'au moins 15 tables en moyenne.

3.2 Projets du club

Un atelier innovation réactivé sur deux thèmes principaux : redonner confiance à nos membres pour nous rejoindre et attirer de nouveaux adhérents

Une collaboration avec le comité de haute Normandie : commission développement et actions de solidarité avec les autres clubs

4. BUDGET 2020-2021 PREVISIONNEL

Marlène VASSAL présente un compte d'exploitation prévisionnel en net retrait par rapport au bilan de la saison 2020-2021.

Des recettes de 89000€ au lieu de 122000€, des dépenses de 108000€ au lieu de 129000€, un résultat de -19000€ au lieu de -7000€ et une capacité d'autofinancement de -1200€ .

L'assemblée vote à l'unanimité le budget prévisionnel de la saison 2020-2021

5 QUESTIONS DIVERSES

- Des membres présents souhaitent une mise en valeur des équipes performantes dans les animations et les compétitions lors de la prochaine assemblée générale annuelle.
Il est fait remarquer qu'elles sont affichées dans le club et présentées sur Le site web.
- Des membres se plaignent du manque de courtoisie de joueurs expérimentés à l'égard de débutants dans les tournois de régularité
Il est indiqué que ce comportement est inadmissible. Les arbitres le rappelleront qu'une telle attitude sera dorénavant sanctionnée.

M Patrick MATTELIN suggère un prix de la Bienveillance

Le Président remercie les présents et représentés de leur participation et de leur confiance envers le conseil d'administration. Il lève la séance.

Alain VASSAL

Membre du conseil d'administration

Jean-Louis BION

Président